



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : PD-PC-30

Date : 2017-01-04

Description d'achat

Blouson d'intervention

Le présent document compte 15 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/English

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Modifications

Date	N° de paragr.	Modifications
1998-11-26		Description d'achat originale.
1999-02-10	Paragr. 2	Erreurs typographiques corrigées.
1999-03-04	Tableau des mesures	Taille 2TG ajoutée, et longueurs pour P à TG modifiées.
2008-02-15	Publié à nouveau	Nom du blouson modifié.
2011-07-05	Paragr. 2.1 et 2.5 Paragr. 2.6 Paragr. 2.8 Renvoi – échantillon réglementaire. Tableau des mesures Dessin n° 1 Dessin n° 2	Référence à la couleur retirée. Référence au tissu pour poche retirée et description du ruban autoagrippant à crochets et à boucles ajoutée. Indice de rétro réflexion minimal précisé pour la pellicule rétro réfléchissante de couleur argent applicable par transfert à chaud de 3M. Renvoi modifié d'échantillon réglementaire à échantillon visuel. Longueur d'élastique de bas de manche adaptée à la taille plutôt que longueur unique. Nœud à l'extrémité du cordon illustré. Mesures du rabat avec inscription « POLICE » précisées.
2013-05-13	Paragr. 2.3 Paragr. 2.5 Paragr. 2.6 et 2.8	Exigences relatives au fil mises à jour et certificat de conformité ajouté. Exigences relatives aux boutons-pression mises à jour et certificat de conformité ajouté. Exigence relative au certificat de conformité ajoutée.
2017-01-04		Description d'achat reformatée. Emplacements de la prise des mesures ajoutés.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente description d'achat. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la description d'achat. Si tel est le cas, la description d'achat doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada
Programme Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
1200, prom. Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

DESCRIPTION D'ACHAT

BLOUSON D'INTERVENTION

1 Définitions

- 1.1 La présente description d'achat régit la confection et l'inspection du blouson d'intervention. Les articles visés par la présente description d'achat, avec le numéro correspondant, sont les suivants :
- i. 3980 – Jacket, Take Down/Blouson d'intervention
 - ii. 3981 – Jacket, Take Down, Special/Blouson d'intervention, taille spéciale
- 1.2 La présente description d'achat et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente description d'achat remplace toutes les descriptions d'achat précédentes visant le blouson d'intervention de la GRC.
- 1.4 La présente description d'achat est une traduction en français de l'original anglais.

2 Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente description d'achat et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.
- 2.2 CAN/CGSB-4.2, Méthodes pour épreuves textiles
- 2.3 ISO 4915:1991, Textiles – Types de points
- 2.4 CAN/CGSB-4.131-93, Fil polyester guipé de polyester
- 2.5 CAN/CGSB-86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles

3 Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente description d'achat doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service.
- 3.2 **Modèle** – Le blouson d'intervention doit être fait de nylon enduit de polyuréthane et être de couleur noire. Il doit comporter une fermeture devant à boutons-pression et des rabats escamotables avec les mentions « POLICE » et « RCMP GRC » sur le devant et au dos. L'ourlet inférieur doit être cousu de manière à former une coulisse pour un cordon de serrage élastique et un dispositif de blocage.

4 **Exigences détaillées**

4.1 **Composants**

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu doit être 100 % nylon, à armure unie, enduit d'un côté de polyuréthane, et doit avoir une masse surfacique de 84 ± 8 g/m². Il doit être de couleur noire assortie à l'échantillon visuel.
- 4.1.2 **Élastique** – L'élastique doit être de bonne qualité et doit avoir de 1 à 1.5 cm de largeur. Le rendement en matière d'allongement et de reprise doit être semblable à celui de l'échantillon visuel.
- 4.1.3 **Cordon de serrage élastique** – Le cordon de serrage doit être en élastique de polyester tressé rond de 2.3 mm de diamètre, avec un allongement maximal de 135 % et une reprise totale. Il doit être de couleur noire. Le produit de style n° EBR C-38 de Cansew répond à cette exigence.
- 4.1.4 **Fil** – Le fil doit être à âme en polyester et guipé de polyester ou de coton, 40 tex, conforme à la norme CAN/CGSB-4.131-93, de couleur assortie.
- 4.1.5 **Triplure** – La triplure doit être 100 % polyester, légère, non thermocollante et non tissée, conforme à l'échantillon visuel.
- 4.1.6 **Boutons-pression** – Les boutons-pression doivent être de type ordinaire, 24 lignes. Les parties métalliques doivent toutes être en laiton, avec une calotte de 15 mm enduite de peinture en poudre noire matte. Universal SW61 (seulement).

- 4.1.7 **Ruban autoagrippant à crochets et à boucles** – Le ruban doit être en nylon tissé, de couleur noire, avec un cycle de vie prolongé. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po² minimum dans le sens de la longueur. La résistance au pelage initiale doit être de 1 PIW (livre par pouce de largeur) minimum, et après 1000 cycles, elle doit être de 0.5 PIW minimum, avec une résistance au cisaillement de 4 lb/po² minimum dans le sens de la longueur.
- 4.1.8 **Dispositif de blocage** – Le dispositif de blocage pour la coulisse de l'ourlet doit être de forme cylindrique plate, à ressort, en acétyle de couleur noire, et il doit avoir un maximum de 13 mm de diamètre et de 11.2 mm de profondeur. Le produit de style n° S217B de Texfast répond à cette exigence.
- 4.1.9 **Œillets** – Les œillets doivent être en laiton ou en aluminium, de couleur noire, et doivent avoir un diamètre intérieur de 5 à 6 mm.
- 4.1.10 **Ruban gros-grain** – Le ruban doit être de type gros-grain, en nylon, de couleur noire, et il doit avoir 1 cm de largeur.
- 4.1.11 **Inscriptions rétroréfléchissantes** – Les inscriptions doivent être confectionnées à partir de pellicule rétroréfléchissante applicable par transfert à chaud, de couleur argent, ayant un indice de rétroréflexion minimal, R_A, de 500. Elles doivent être durables et doivent pouvoir résister à un minimum de 50 lavages.
- 4.2 **Tailles et dimensions** – Le blouson d'intervention conforme à la présente description d'achat doit être fourni dans les tailles indiquées dans le tableau des mesures ci-joint qui fait partie de la présente description d'achat.
- 4.3 **Exigences de confection**
- 4.3.1 **Piqûres et coutures** – Les piqûres et les coutures doivent être exécutées au point noué et doivent comporter au moins trois et au plus quatre points par centimètre. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres.
- 4.3.2 **Corps** – Le devant doit comporter six (6) boutons-pression conformes au paragr. 4.1.6. La parementure du devant doit comporter une triplure conforme au paragr. 4.1.5. Le devant et le dos doivent comporter des empiècements ouverts, cousus au niveau des coutures d'épaule, d'emmanchure et de fermeture devant, et retenus à l'aide de ruban autoagrippant à crochets et à boucles conforme au

paragr. 4.1.7. Le blouson doit comporter des rabats escamotables, confectionnés en tissu de base, avec inscriptions rétro réfléchissantes « POLICE » et « RCMP GRC » conformes au paragr. 4.1.11, fixés aux empiècements et repliés sous ceux-ci lorsqu'ils ne sont pas rabattus. Le corps doit être conforme en tous points aux dessins.

- 4.3.3 **Bride de suspension** – Une bride de suspension de 6 à 7 cm de longueur, confectionnée en ruban gros-grain conforme au paragr. 4.1.10, doit être centrée sur l'encolure, conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.4 **Coulisse pour cordon de serrage** – Le bord inférieur doit être replié de 2.0 cm et cousu de manière à former une coulisse pour le cordon de serrage élastique conforme au paragr. 4.1.3. La coulisse doit comporter deux œillets conformes au paragr. 4.1.9 fixés à 6 cm du bord de la partie gauche du devant, conformément au dessin n° 4. Un cordon de serrage élastique conforme au paragr. 4.1.3 doit être fixé solidement dans la couture de la partie droite du devant. Le cordon doit être inséré dans la coulisse, glissé dans le dispositif de blocage conforme au paragr. 4.1.8, puis passé par un œillet vers l'extérieur de la coulisse. Il doit ensuite être passé dans le deuxième œillet, glissé de nouveau dans le dispositif de blocage, puis noué. Une fois l'assemblage terminé, le dispositif de blocage doit être caché dans la coulisse, et uniquement l'extrémité pliée du cordon de serrage élastique doit être apparente, conformément au dessin n° 4.
- 4.3.5 **Manches** – Les manches doivent être en une pièce et comporter un élastique conforme au paragr. 4.1.2 au niveau du poignet, conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.6 **Poches** – Le blouson doit comporter deux poches inférieures avant coupées confectionnées en tissu de base. Les ouvertures de poche doivent mesurer 18 cm. La parementure et la confection doivent être conformes au dessin et à l'échantillon visuel.
- 4.3.7 **Col** – Le col doit être confectionné à partir de deux pièces de tissu de base et doit comporter une triplure conforme au paragr. 4.1.5. Le col doit mesurer 12 ± 0.5 cm de largeur au centre dos. Les bords avant du col doivent mesurer 10 ± 0.5 cm de largeur. Les dimensions du col doivent être conformes à ce qui est indiqué dans le tableau des mesures.
- 4.3.8 **Inscriptions « POLICE » et « RCMP GRC »** – Le blouson d'intervention doit comporter, au dos, une inscription « POLICE » rétro réfléchissante (7.5 cm x

30 cm), de couleur argent, thermocollée sur un rabat escamotable confectionné en tissu de base. Il doit aussi comporter, sur le devant gauche, une inscription « RCMP GRC » (1.5 cm x 11 cm) au-dessus d'une inscription « POLICE » (2.5 cm x 11 cm), de couleur argent, sur un rabat escamotable confectionné en tissu de base. Les tailles et les dimensions doivent être conformes à celles du dessin n° 3. Les rabats doivent être repliés sous les empiècements lorsqu'ils ne sont pas rabattus.

4.4 **Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage** – Chaque blouson d'intervention doit comporter une étiquette durable, fixée sur l'envers du dos, au centre, directement sous la couture d'encolure. Tout le texte doit être inscrit en caractères de taille 6, à l'exception du numéro d'article de la GRC, qui doit être inscrit en caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. Les renseignements ci-dessous doivent être inscrits, en anglais et en français :

1. Nom de l'article en anglais, conformément au paragr. 1.1.
2. Nom de l'article en français, conformément au paragr. 1.1.
3. Numéro d'article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 3980 000).
4. Taille de l'article, indiquée conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. L-G).
5. Date de confection, en format numérique année/mois (p. ex. 2001/11).
6. Identification du fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).

Machine wash warm	Laver à l'eau tiède
Do not bleach	Ne pas utiliser d'agent de blanchiment
Do not use softeners	Ne pas utiliser d'agent assouplissant
Tumble Dry - Low temperature	Sécher par culbutage – à basse température
Steam Iron - Low temperature	Repasser à la vapeur – à basse température
Dry clean	Nettoyer à sec

5 **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

5.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente description d'achat. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux

essais indiqués dans la présente description d'achat ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente description d'achat. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai indépendantes nord-américaines certifiées selon les normes ISO 9001 et ISO 17025, dans le domaine des essais textiles.

- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente description d'achat, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6 **Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures**

(Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 1.)

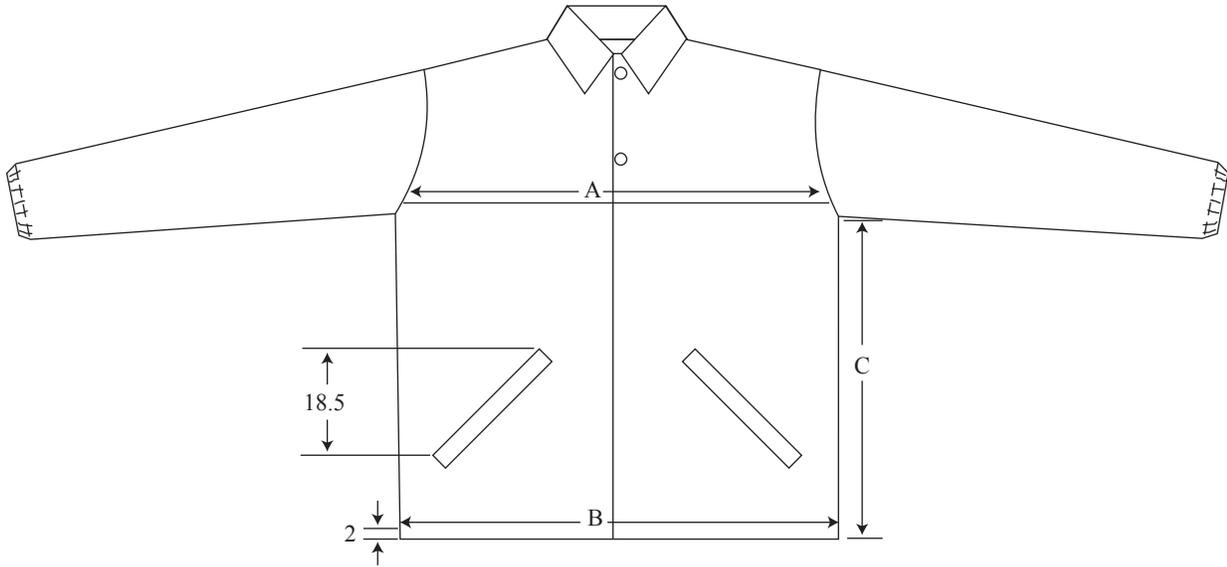
- 6.1 **Tour de poitrine (circonférence totale)** – Lorsque le blouson repose à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre au point le plus large de la poitrine, multipliée par deux. (A)
- 6.2 **Circonférence au bas (circonférence totale)** – Lorsque le blouson repose à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre au bas, multipliée par deux. (B)
- 6.3 **Longueur du côté** – Distance mesurée de la couture de dessous de bras jusqu'à l'ourlet. (C)
- 6.4 **Longueur du dos** – Distance mesurée du bas du col jusqu'à l'ourlet. (D)
- 6.5 **Largeur du dos** – Lorsque le blouson repose à plat, distance mesurée d'une emmanchure à l'autre le long de la couture de l'empiècement. (E)
- 6.6 **Longueur du dessus de manche** – Distance mesurée de l'emmanchure, à la couture d'épaule, jusqu'au bord inférieur du poignet. (F)
- 6.7 **Longueur du dessous de manche** – Distance mesurée sous la manche, de la couture de dessous de bras jusqu'au bord inférieur du poignet. (G)
- 6.8 **Circonférence au poignet (détendu)** – Distance mesurée au bord inférieur détendu de la manche, multipliée par deux. (H)
- 6.9 **Circonférence au poignet (étiré)** – Distance mesurée au bord inférieur étiré de la manche, multipliée par deux. (I)
- 6.10 **Circonférence au coude** – Lorsque la manche est pliée en deux jusqu'à la couture de dessous de bras, distance mesurée d'un côté à l'autre de la manche au niveau du pli, multipliée par deux. (J)
- 6.11 **Longueur du col** – Distance mesurée le long de la couture, d'un bord à l'autre. (K)

**Tableau des mesures
Blouson d'intervention**

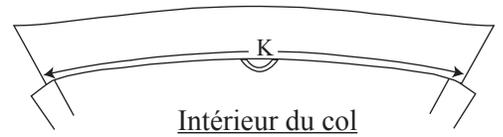
		Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire										
Mensurations		Mesures du vêtement fini										
Taille	Poitrine	Tour de poitrine	Circonférence au bas	Longueur du côté	Longueur du dos	Largeur du dos	Longueur du dessus de manche	Longueur du dessous de manche	Circonférence au poignet (détendu)	Circonférence au poignet (étiré)	Circonférence au coude	Longueur du col
P	91 – 96 (36 po – 38 po)	118	110	44	71	49	66	56	22	32	41	44
M	102 – 107 (40 po – 42 po)	128	120	46.5	74	51.5	67	56	23	34	43	47
G	112 – 117 (44 po – 46 po)	138	130	49	77	54	68	56	24	36	45	50
TG	122 – 127 (48 po – 50 po)	148	140	51.5	80	56.5	69	56	25	38	47	53
2TG	132 – 137 (5 po – 54 po)	158	150	54	83	59	70	56	26	38	49	56
Tolérances ±		2.5	2.5	2.0	2.0	1.5	1.0	1.5	1.0	1.0	1.0	0.75
Emplacements de la prise des mesures		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K

Emplacements de la prise des mesures

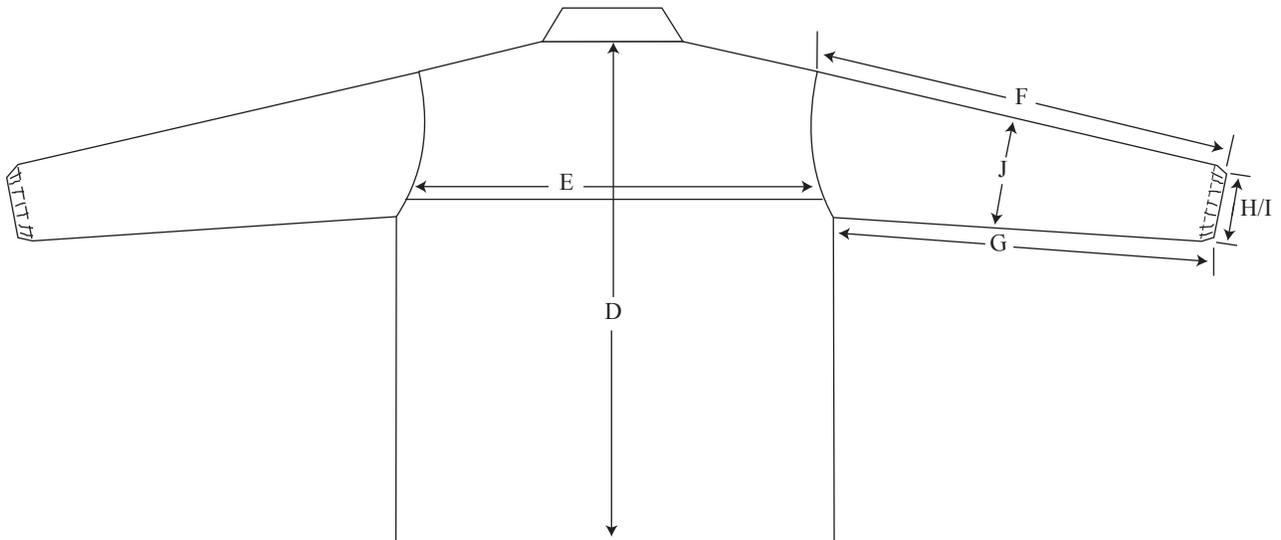
Dessin n° 1



Vue de devant



Intérieur du col



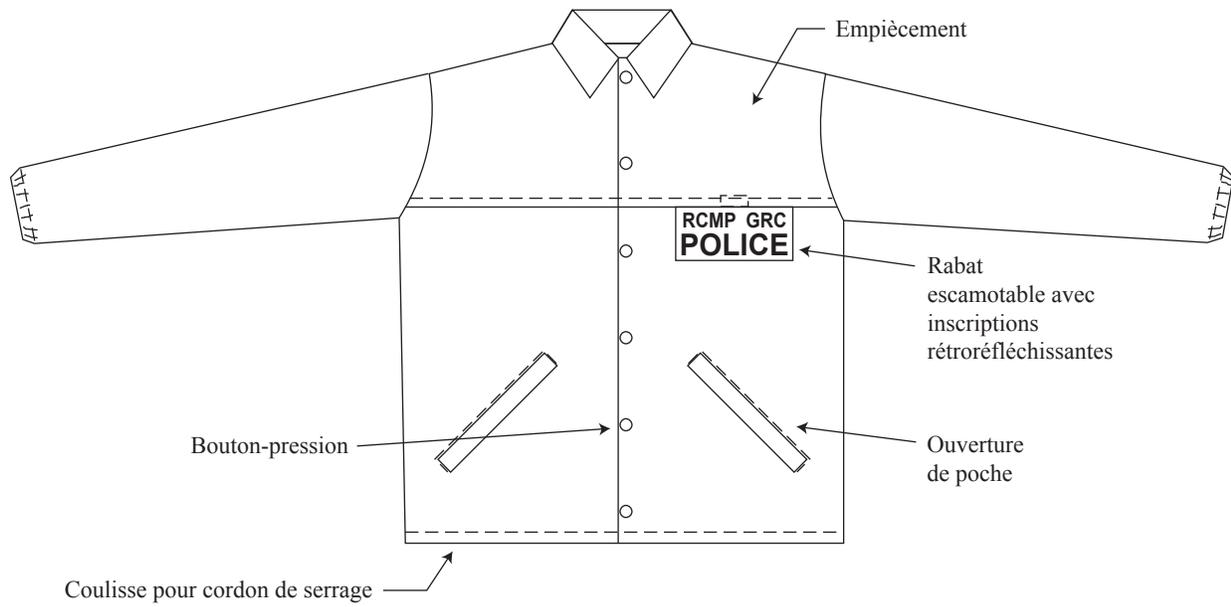
Vue de dos

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres

Tolérance de ± 1 cm acceptable, sauf indication contraire.

Dessin n° 2



Vue de devant



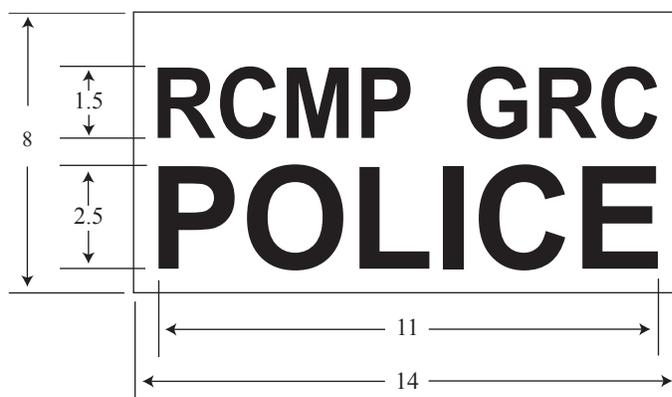
Vue de dos

NON À L'ÉCHELLE

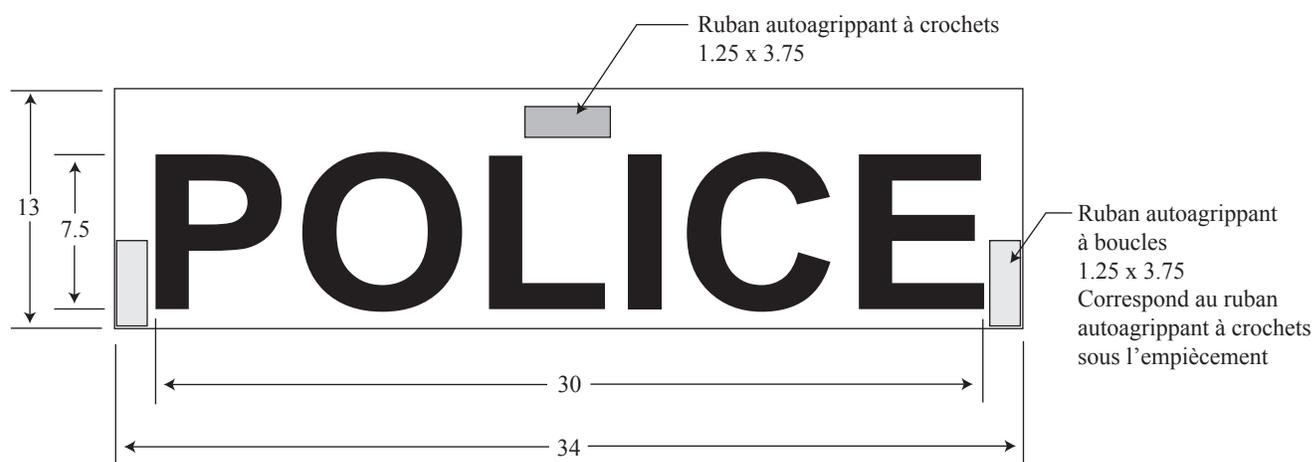
Toutes les mesures sont en centimètres

Détails des rabats escamotables avec inscriptions rétro réfléchissantes

Dessin n° 3



Inscriptions rétro réfléchissantes RCMP GRC/ POLICE
sur le rabat escamotable du devant gauche du blouson



Inscription rétro réfléchissante POLICE
sur le rabat escamotable du dos du blouson

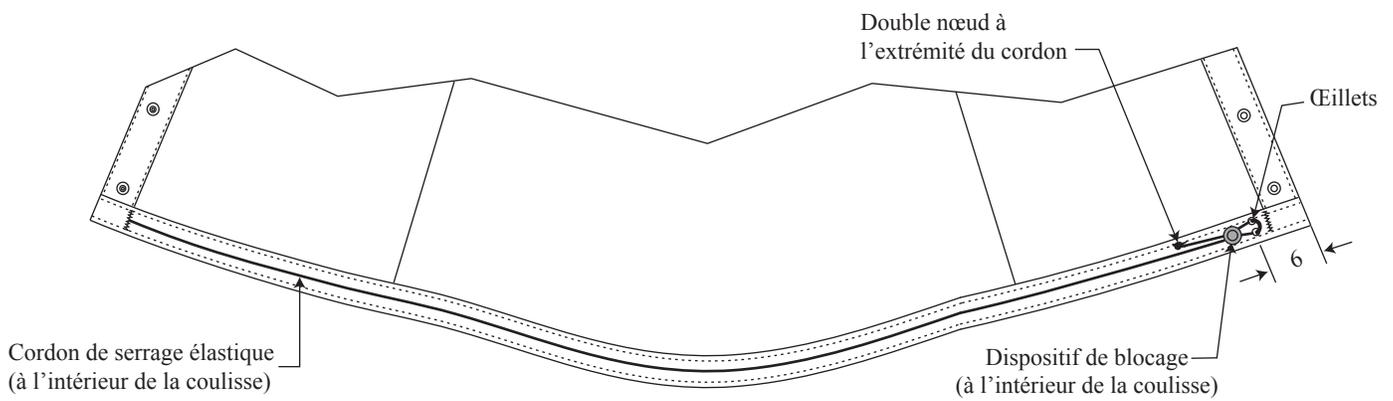
NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres

Tolérance de ± 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.

Vue en détail de la coulisse de l'ourlet

Dessin n° 4



Coulisse de l'ourlet - Vue de l'intérieur

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres

Tolérance de ± 1 cm acceptable, sauf indication contraire.